

ARRETE MUNICIPAL N° 78 / 2023
PORTANT INTERDICTION D'ACCÈS AU CIMETIERE DE
GHYVELDE A L'OCCASION DU TIR D'ARTIFICE

LE MAIRE de GHYVELDE LES MOÈRES ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 ;

Vu l'arrêté n° 63 / 23 du 19 mai 2023 portant autorisation d'un Tir d'artifice de divertissement le Jeudi 13 juillet 2023 dans le cimetière de Ghyselde ;

Considérant qu'afin d'assurer la sécurité publique et le bon déroulement de la manifestation, il y a lieu de réglementer les entrées et les sorties du cimetière de Ghyselde ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'accès au cimetière sera interdit à toute personne étrangère à la manifestation sauf pour intervention inopinée du service funéraire, à partir du **Mercredi 12 Juillet 2023 à 14 H 00** au **Vendredi 14 Juillet 2023 à 8 H 00** .

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services de la mairie.

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par l'article 1^{er} prendront effet le jour de la mise en place de l'ensemble de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent Arrête sera transmis à :.

- **Monsieur le Directeur des services techniques**
- **Monsieur l'Adjoint aux Fêtes**
- **Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de GHYVELDE**

GHYVELDE LE 19 JUIN 2023

Le Maire,

Patrick THÉODON

